



Ouverture des inscriptions à la démarche « Aire éducative » pour l'année scolaire 2021-2022

Les Aires éducatives (marines ou terrestres) permettent à des élèves de **cycle 3 et 4** de s'approprier une petite partie de littoral, d'une zone humide, d'une forêt, d'une rivière, d'un parc urbain... et de réfléchir collectivement à sa gestion. Accompagnés par leur enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement (le référent technique), les élèves étudient cette aire et décident de façon démocratique, des actions à y mener pour préserver sa biodiversité. A travers ce projet, ils développent les compétences du programme scolaire, se reconnectent à la nature et découvrent leur territoire et ses acteurs.

Pour plus d'info : <https://fr.calameo.com/ofbiodiversite/read/0035029483ef5bf59fc0a>

Les dossiers d'inscription peuvent être déposés du **14 avril à la fin septembre** (la date précise sera fixée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire) sur la plateforme aires éducatives :

<https://sagae.ofb.fr/>

Pour vous inscrire vous devez :

- 1) Vous créez un compte sur la plateforme qui vous permettra ensuite de suivre toutes les informations liées à votre projet et déposer votre dossier.
- 2) -Si vous êtes un enseignant, avoir pré-identifié une structure de la sphère de l'éducation à l'environnement avec laquelle vous souhaitez mettre en œuvre le projet.
-Si vous êtes une structure de la sphère de l'éducation à l'environnement, avoir pré-identifié un enseignant avec lequel vous souhaitez mettre en œuvre le projet.

Pour qui ?

L'inscription s'adresse aux binômes enseignants/référents mentionnés ci-dessus.

Elle s'adresse uniquement aux nouveaux porteurs de projets qui ne se sont jamais inscrits. Pour les projets déjà en cours, votre inscription est reconduite automatiquement d'une année sur l'autre.

Pourquoi s'inscrire ?

L'inscription de votre projet est un préalable pour obtenir le label Aire marine ou Aire terrestre éducative que vous pourrez demander à l'issue de l'année scolaire.

Elle nous permet surtout de vous accompagner (documents, conférences, ateliers, etc.) au niveau national et régional dans la mise en œuvre de votre projet et de vous mettre en réseau avec les aires éducatives de France.

Plus d'information sur les aires éducatives :

Le site web de l'OFB : <https://ofb.gouv.fr/aires-educatives>

Le WIKI : <https://ame.afbiodiversite.fr/doku.php>

La plaquette : <https://fr.calameo.com/ofbiodiversite/read/0035029483ef5bf59fc0a>